

Photo d'identité

Cadre réservé à l'administration

CAB ou Hors CAB

QF : N° allocataire

Tarif : Tarif 1/2 J :

Aides :

ACCUEIL DE LOISIRS DOSSIER D'INSCRIPTION

(pour le deuxième parent si séparés)

Année 2026 (dossier valable du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Rayer la mention inutile : Première inscription / Réinscription

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

NOM DE LA STRUCTURE : - ALSH Cours de Pile - ALSH Creysse
- ALSH La Force - ALSH Prignonieux
- ALSH Sigoulès - ALSH Toutifaut
- ALSH Ado'Roc (2 structures au choix maximum)

Documents obligatoires pour l'inscription (ne pas agraffer les documents entre eux)

- Numéro d'allocataire CAF ou autorisation MSA
- Avis imposition 2025 sur les revenus 2024. Sans avis d'imposition ni numéro allocataire CAF, le barème maximal sera appliqué.
- Justificatifs des aides perçues (attestation de paiement pour enfant bénéficiant de l'AEEH, RSA...)
- Fournir un calendrier de garde alternée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026
 - RIB selon mode de paiement choisi

Ce dossier est à retourner au Guichet Jeunesse, tout dossier incomplet sera refusé

Ce dossier est à remplir uniquement si le dossier principal est déjà rempli par l'autre parent

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

	RESPONSABLE LEGAL Père ou Mère
Nom (+ Nom de naissance)	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Adresse mail seulement pour la diffusion des informations liées aux activités de l'ALSH	
Profession (facultatif)	
Employeur(facultatif)	
Téléphone lieu de travail (facultatif)	

Nom de la personne ou de l'organisme à facturer (si organisme, fournir attestation)

DESTINATION DU SOIR (Seulement pour les enfants de l'ALSH de Toutifaut) *Rayer les mentions inutiles*

République

Toutifaut

AUTORISATION POUR LAISSER PARTIR SEUL VOTRE ENFANT (*Rayer la mention inutile*)

Votre enfant est-il autorisé à partir seul ?

Oui

Non

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (*en cas d'impossibilité de joindre les parents*) ET/OU PERSONNES
HABILITEES A RECUPERER LES ENFANTS A L'ALSH

Nom - Prénom	Téléphone

REGIME SOCIAL

☐ Régime général (CPAM) ☐ Régime agricole (MSA)

Numéro d'allocataire CAF ou MSA (*joindre justificatif*) :

(Joindre copie avis imposition 2025 sur les revenus 2024 si pas allocataire CAF ni MSA)

RESERVATION VIA PORTAIL CITOYEN ET REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

☐ Oui (*si oui fournir un RIB et remplir le mandat de prélèvement, sauf pour les familles déjà prélevées*)

☐ Non

M/Mme (*Responsable légal*) certifie exacts les renseignements portés sur ce document et déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur des ALSH de la C.A.B.

Fait à le

Signature (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)

.....

Calendrier des réservations 2026

(à conserver)

Les réservations se font chaque premier dimanche du mois pour le mois suivant à partir de :

- **18h** pour les ALSH de Cours de Pile, Creysse, La Force, Prigonrieux et Sigoulès
- **19h** pour les ALSH de Toutifaut et Ado'Roc

<u>Période concernée</u>	<u>date d'ouverture</u>
Février : mercredis et vacances (du 9/02 au 20/02)	Dimanche 4 janvier
Mars : mercredis	Dimanche 1er février
Avril : mercredis et vacances (du 7/04 au 17/04)	Dimanche 1er mars
Mai : mercredis	Dimanche 5 avril
Juin : mercredis	Dimanche 3 mai
Juillet et Août : mercredi 1er/07 et vacances (du 6/07 au 31/08)	Dimanche 7 juin
Septembre : mercredis	Dimanche 2 août
Octobre : mercredis et vacances (du 19/10 au 30/10)	Dimanche 6 septembre
Novembre : mercredis	Dimanche 4 octobre
Décembre : mercredis et vacances (du 21/12 au 31/12)	Dimanche 1er novembre
Janvier 2027 : mercredis	Dimanche 6 décembre

ALSH de Creysse ouvert uniquement les mercredis

ADO'ROC ouvert uniquement les vacances scolaires

Utilisation du Portail Citoyen (à conserver)

Quelques infos pour vous aider à mieux comprendre les notifications du Portail Citoyen :

- La notification « acceptée » signifie que votre demande de réservation a été prise en compte.
- Pour savoir si votre réservation est validée, vous devez **consulter le planning des activités du Portail Citoyen afin de voir l'état de votre réservation**. Il faut aller sur le jour concerné et vérifier le petit logo qui s'est rajouté à côté de l'activité demandée. L'état « réservé » dont le logo est le suivant :  signifie que la demande a été validée.

- Pour rappel, les réservations en liste d'attente  peuvent être validées à tout moment.

Nous vous prévenons par mail ou par téléphone uniquement si le changement s'effectue la veille pour le lendemain.

Il est donc important de consulter votre planning des activités régulièrement lorsque vous avez des journées en liste d'attente.

Si vous avez trouvé une solution pour une ou plusieurs dates **en attente**, merci de nous prévenir par mail : guichet.jeunesse@la-cab.fr

Cela évitera de vous attribuer une réservation qui vous sera facturée et dont vous n'avez plus besoin.

- Légende de l'état des réservations sur le Portail famille :

Légende	
	Non réservé
	Réservé
	Présent(e)
	Absent(e)
	Absence facturée
	En liste d'attente
	Demande de réservation
	Demande d'annulation de réservation